

QUE FAIRE POUR PRÉVENIR LES VOLS ?

Une organisation du chantier adaptée aux risques

Ce qu'il faut faire sur tous les chantiers...

Désigner une personne en charge des mesures de sûreté.

Délimiter clairement la zone du chantier.

Limiter et contrôler les principales voies d'accès.

Éviter de laisser les outils et matériels inutilisés à la vue des passants.

En fin de journée, il faut ranger !

L'ordre contribue à faire obstacle à la criminalité.

Hors période d'activité, retirer les outils et matériels de valeur du chantier ou les ranger dans des espaces sécurisés (locaux, containers fermés à clés...).

Éviter d'approvisionner les chantiers trop longtemps à l'avance et les veilles de fête et de week-end.

Prévoir des zones de stockage spécifiques pour les matériaux équipements et des zones parage des engins plus loin possible zones facilement accessibles depuis la rue.



et
de
le
des

Des mesures de prévention particulières pour les éléments sensibles

Gros matériels, engins et véhicules

Positionner les matériels et engins de façon à rendre difficile leur enlèvement, imbriquer plusieurs matériels les uns dans les autres.

Ne jamais laisser les clés sur les engins, machines et véhicules.

Fermer, verrouiller et activer tous les systèmes antivol des matériels non utilisés.

Matériels et outils coûteux

Les personnaliser et les marquer

La personnalisation et l'identification possible diminuent l'attractivité du vol et facilitent la restitution au propriétaire en cas de découverte.

Enregistrer les marques, numéros de série et les principales caractéristiques des matériels les plus coûteux.

Faire des photos à la fois générales et également des particularités qui peuvent distinguer votre matériel de ceux similaires.

Les mesures de protection recommandées

À prévoir sur tous les chantiers

Chaque fois que possible une clôture non complètement opaque.

Un barriérage fermé avec chaîne et cadenas.

Un éclairage général du chantier la nuit déclenché par un détecteur de présence.

Pour les chantiers plus difficiles

Prévoir une détection d'intrusion associée à une alarme par téléphone, SMS ou mieux une transmission de l'alerte vers une société de télésurveillance, en vue de déclencher une intervention humaine rapide.

Prévoir des rondes et des interventions alarme assurées par une société de sécurité privée (gardiennage).

Prévoir des systèmes antivol géolocalisation des matériels sensibles.



sur
de

et de
sur

Pour les chantiers sensibles

Signaler le chantier au correspondant sûreté de votre fédération départementale. Cela permettra **d'informer la police nationale ou la gendarmerie nationale de l'existence de votre chantier** et si besoin d'organiser une visite **par un référent sûreté**, policier ou gendarme. Ce dernier pourra vous conseiller sur le choix des mesures de prévention et de protection à mettre en place. Si nécessaire, il sollicitera la prise en compte de ce chantier par les patrouilles de police ou de gendarmerie.

Prévoir une vidéoprotection et une transmission vers une société de télésurveillance associée à une société de sécurité privée (gardiennage).

Prévoir dans les cas encore plus difficiles, un contrôle d'accès sur le chantier et la présence de personnels de sécurité privée, en particulier pendant les périodes d'inactivité.

QUI CONTACTER POUR SIGNALER UN CHANTIER ?

Le correspondant sûreté de votre fédération départementale

M.....(compléter).....

Tél.

Fax

Mail

Attention

Le signalement d'un chantier, outre l'adresse et la nature de l'opération, doit préciser les principales mesures de protection envisagées. Le référent sûreté pourra ainsi faire un premier constat sur l'adaptation de ces mesures aux risques du chantier.

Ce signalement est à faire à l'aide d'une « fiche navette » disponible auprès de votre fédération départementale



**STOP
AU PILLAGE
DE NOS
CHANTIERS**

**QUE FAIRE POUR
PRÉVENIR LES VOLS**

?

Le logo « RAS LE VOL » a été créé conjointement par :
le CISMA, le DLR, la FNTF et le SEIMAT.

Ces organisations professionnelles ont autorisé la FFB à utiliser ce logo comme marque de reconnaissance de la lutte contre le vol et la malveillance sur les chantiers

